



Paris, le 7 juin 2021

## ALERTE PRESSE

### **Transformation du système de santé :**

### **Au sujet du décret qui officialise le recours à la téléexpertise par les auxiliaires médicaux**

**Un décret publié au Journal officiel le vendredi 4 juin 2021 élargit le cadre réglementaire de la télésanté : il définit les conditions de mise en œuvre et de prise en charge du télésoin applicables aux activités réalisées par les auxiliaires médicaux et par les pharmaciens, en cohérence, entre autres, avec les conditions de sollicitation d'une téléexpertise. Ce décret vient compléter la reconnaissance de la téléexpertise - encadrée et rémunérée depuis février 2019.**

La loi autorise depuis 2010 les professionnels médicaux à s'investir dans cette pratique médicale. L'entrée de la téléexpertise dans le droit commun - et donc sa valorisation - en 2019, a permis la conception de solutions digitales adaptées. Le décret publié vendredi élargit l'autorisation de solliciter des téléexpertises aux pharmaciens et aux auxiliaires médicaux (infirmiers, orthoptistes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures et orthophonistes). Cette ouverture doit encore faire l'objet d'une négociation conventionnelle pour aboutir à une rémunération. Elle s'inscrit dans le cadre d'une transformation du système de santé rendue nécessaire dans un contexte d'aggravation de la pénurie de médecins, d'une augmentation du nombre de seniors et des patients atteints de polyopathologies ou de maladies chroniques.

La solution Omnidoc, créée en 2019, permet aux centres hospitaliers de déployer la téléexpertise entre les médecins du territoire et leurs services. Certains, comme le service gériatrie du CHU de Rennes, autorisaient déjà les auxiliaires médicaux à les solliciter mais cette activité se faisait hors cadre réglementaire. Avec ce décret, chaque avis sera encadré par l'Assurance maladie, reconnaissant l'acte du praticien de santé requérant et l'expertise médicale du médecin requis. Pour les patients, cela veut dire un accès simplifié à un avis spécialisé, une orientation plus pertinente et potentiellement une prise en charge plus rapide.

Premier acteur de la téléexpertise en France, Omnidoc - qui totalise plus de 40% des actes de téléexpertise cotés - annoncera mardi 8 juin une levée de fonds de 3 millions d'euros. Sa

solution, qui est d'ores et déjà déployée dans une vingtaine d'hôpitaux et utilisée par 4 000 médecins généralistes, spécialistes, libéraux et hospitaliers voit ses perspectives s'accroître.

« *La téléexpertise permet de construire des ponts entre les différents acteurs du parcours de soin, afin d'en assurer l'efficacité et la pertinence. A une époque où le nombre de patients sans médecins traitants est en forte augmentation, il était essentiel d'ouvrir cette pratique à tous les professionnels de santé.* », explique **Baptiste Truchot, Président-fondateur d'OMNIDOC.**

### **À propos d'Omnidoc**

Fondée en 2019, Omnidoc est une startup parisienne au service du bien commun en santé. Elle a conçu une solution e-santé de téléexpertise adaptée à tout professionnel de santé et tout type d'établissement médical dans le cadre d'un enjeu majeur : la collaboration médicale à distance dans la prise en charge des patients. Déployée dans une vingtaine d'hôpitaux et utilisée par 4 000 médecins, la solution Omnidoc permet de créer des canaux de communication efficaces, sécurisés et rémunérés entre les différents acteurs du parcours de soin. Les CHU de Rennes et de La Réunion, ainsi que les centres hospitaliers de Vienne (38), Saint-Brieuc (22) ou Vannes (56) font partie des établissements ayant rejoint la plateforme récemment. La startup vient par ailleurs de s'illustrer dans le cadre du programme de prise en charge post-Covid de l'hôpital Foch de Suresnes (92) qui a adopté la solution de téléexpertise Omnidoc pour faciliter le processus de prise en charge des patients atteints d'un Covid persistant. [www.omnidoc.fr](http://www.omnidoc.fr)

### **Contacts presse**

Omnidoc  
Baptiste Truchot  
Tel. 07 52 57 48 09  
[baptiste@omnidoc.fr](mailto:baptiste@omnidoc.fr)

Up to Flux  
Virginie Hunzinger  
Tél. 06 10 34 52 81  
[vhunzinger@uptoflux.com](mailto:vhunzinger@uptoflux.com)